



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**19 mai 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence, le dix-neuf mai deux-mille-vingt (19 mai 2020) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MM Le conseiller Réjean Nantel  
Le conseiller Patrice Charette  
Le conseiller Yvan Guindon  
Le conseiller Michel Lefebvre

Sont absents : MME La conseillère Louise Gaudreau  
M. Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**RÉS. 109.05.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée



4. **RÉS. 110.05.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en retirant l'item suivant:

- 10.2. Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional;

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 19 MAI 2020**

1. **Prière/Moment de réflexion**
2. **Présences**
3. **Ouverture de la séance**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020**
6. **Appels d'offres et soumissions**
7. **Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Présentation des faits saillants du rapport financier 2019;
  - 7.2. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement affecté 2019 pour l'entretien du réseau d'aqueduc;
  - 7.3. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement affecté 2019 pour l'entretien du réseau d'égout;
  - 7.4. Modification de la résolution numéro 080.03.2020 concernant le taux d'intérêt et la pénalité établis;
  - 7.5. Confirmation d'embauche de la directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme;
  - 7.6. Programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);
  - 7.7. Embauche d'employés pour la saison estivale 2020;
  - 7.8. Services essentiels de la Municipalité dans le cadre de la pandémie;
  - 7.9. Ouverture de postes temporaires pour le Service des travaux publics
8. **Travaux publics**
  - 8.1. Installation de deux lampadaires sur le chemin de la Gare;
  - 8.2. Appropriation de fonds pour des travaux de dynamitage sur divers chemins municipaux;
  - 8.3. Appropriation de fonds pour dépense d'émondage;
  - 8.4. Appropriation de fonds pour mandat plans et devis pour stabilisation des berges au bureau d'accueil touristique;
9. **Urbanisme et environnement**
  - 9.1. Mandat relatif à une aide temporaire pour la gestion et les opérations du service de l'urbanisme et de l'environnement;
  - 9.2. Appropriation de fonds pour les coûts reliés à la cartographie des milieux humides;
10. **Sécurité incendie et sécurité publique**
  - 10.1. Appropriation de fonds pour les réparations de deux véhicules du Service de sécurité incendie;
  - 10.2. Avis à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC des Laurentides et adoption du plan de mise en œuvre régional - **retiré**;



**11. Loisirs, culture et tourisme**

**12. Bibliothèque**

**13. Période de questions**

**14. Avis de motion et règlements**

14.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-318 relatif aux chiens et aux chats;

14.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-319 modifiant le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation;

**15. Comptes**

15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;

**16. Varia**

**17. Période de questions**

**18. Levée de la séance ordinaire**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**5. RÉS. 111.05.2020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée

**7.1 PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire Robert Bergeron présente les faits saillants du rapport financier 2019.

Ceux-ci seront publiés dans l'Info municipale du mois de juin 2020 ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

**7.2 RÉS. 112.05.2020 AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2019 POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent de l'exercice financier 2019 inclut un excédent provenant de l'écart des dépenses par rapport aux revenus du service d'aqueduc en 2019 et donc payé par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ces excédents et déficits soient affectés à l'excédent affecté pour l'aqueduc;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imputer l'excédent de quarante et un mille trois cent vingt-quatre dollars et soixante-dix-sept cents (41 324.77 \$) de l'exercice financier 2019 du service de l'aqueduc à l'excédent affecté pour l'aqueduc.

Adoptée

**7.3      RÉS. 113.05.2020      AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE  
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ 2019 POUR  
L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'excédent de l'exercice financier 2019 inclut un excédent provenant de l'écart des dépenses par rapport aux revenus du service d'égout en 2019 et donc payé par les usagers de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE le principe d'équité commande que ces excédents et déficits soient affectés à l'excédent affecté pour l'égout;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'imputer l'excédent de trente-quatre mille deux cents dollars et vingt-trois cents (34 200.23 \$) de l'exercice financier 2019 du service de l'égout à l'excédent affecté pour l'égout.

Adoptée

**7.4      RÉS. 114.05.2020      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO  
080.03.2020 CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LA  
PÉNALITÉ ÉTABLIS**

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 080.03.2020 ne fait pas mention des échéances antérieures à son adoption;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 080.03.2020 afin de préciser que pour les échéances antérieures au 27 mars, date d'adoption de la résolution numéro 080.03.2020, le taux d'intérêt et la pénalité applicables sont maintenus pour les intérêts au taux annuel de dix pour cent (10 %) et pour la pénalité à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5 %) par année.

Adoptée

**7.5      RÉS. 115.05.2020      CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE DU  
SERVICE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU  
TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Sigouin a été embauchée à titre de directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme le 28 octobre 2019 par la résolution numéro 239.11.2019;



CONSIDÉRANT QUE madame Sigouin est entrée en fonction le 25 novembre 2019 avec une période d'essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE cette période d'essai prend fin le 25 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame Sigouin satisfait aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de madame Sophie Sigouin à titre de directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme de la Municipalité de Labelle, le tout conformément aux dispositions du contrat de travail signé lors de son embauche.

Adoptée

**7.6      RÉS. 116.05.2020                      PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 01 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

**7.7**      **RÉS. 117.05.2020**                      **EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher mesdames Audrey Sarrazin-Chamberland et Marie-Jade Mayer, à titre d'animatrices spécialisées, pour l'été 2020, pour une période approximative de 11 semaines (± 375 heures) débutant au début juin et selon les besoins du service. Que la directrice générale soit autorisée à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité.

D'embaucher mesdames Maryjane Séguin, Marie L'Heureux, Liliane Therrien, Marilou Desormeaux, Marianne Supper et messieurs Jacob Charbonneau, Antoine Rathé, Jessy Cabana et Xavier Raymond à titre d'animatrices/animateurs au camp de jour, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2020, pour la période débutant vers le 29 juin 2020 et se terminant le 21 août 2020, avec une période de formation en mai et juin dont les dates sont à déterminer.

D'embaucher madame Ozalee Bissonnette, à titre d'aide-animatrice, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2020, pour la période débutant vers le 29 juin 2020 et se terminant le 21 août 2020, avec une période de formation en mai et juin dont les dates sont à déterminer.

D'embaucher monsieur Félix Brisson à titre de préposé aux espaces verts ainsi que monsieur Alexis Lafrance à titre de préposé aux travaux publics à temps plein à temps plein pour la période estivale selon les besoins du service, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2020. Les dates d'emploi pourront varier en fonction des besoins du service.

Que l'embauche de personnel pour le camp de jour soit conditionnelle à la tenue de celui-ci selon les normes à venir du gouvernement relativement à la COVID-19.

Adoptée

**7.8**      **RÉS. 118.05.2020**                      **SERVICES ESSENTIELS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a ordonné de réduire au minimum, depuis le 25 mars, l'ensemble des services et activités qui ne sont pas prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a renouvelé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 20 mai et que les différentes mesures et encadrements en lien avec le milieu municipal continuent donc de s'appliquer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle maintient uniquement ses services essentiels;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal désigne les services de la municipalité suivants comme étant essentiels :

- Le service de sécurité incendie;
- Le service des travaux publics incluant l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées;
- La collecte des matières résiduelles;
- Le service de la paie

Que, sans être désigné comme un service essentiel, le service d'urbanisme maintient un service aux citoyens, bien qu'uniquement à distance. Les services sont offerts à la population par courriel et par téléphone. De même, la perception des taxes se poursuit lorsque les versements sont faits par chèque, Internet ou guichet, seuls les paiements au comptoir ne sont pas accessibles.

Que, malgré la fermeture qui s'impose de nos édifices municipaux, les citoyens qui ont des questions ou qui vivent des problématiques urgentes pourront continuer à joindre la Municipalité par téléphone ou par courriel durant les heures d'ouverture habituelles de l'hôtel de ville.

Cette résolution deviendra caduque dès que les consignes gouvernementales seront modifiées ou que le conseil municipal jugera à propos de modifier les services offerts.

Adoptée

**7.9      RÉS. 119.05.2020                      OUVERTURE DE POSTES TEMPORAIRES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'affichage de trois (3) postes de journaliers chauffeurs temporaires pour le service des travaux publics pour l'été 2020.

Adoptée

**8.1      RÉS. 120.05.2020                      INSTALLATION DE DEUX LAMPADAIRES SUR LE CHEMIN DE LA GARE**

CONSIDÉRANT l'implantation de nouvelles entreprises sur le chemin de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des automobilistes et piétons pourrait être à risque à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la grille d'évaluation de cette demande a été complétée par le directeur des travaux publics et que celle-ci s'avère positive.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De demander à Hydro-Québec de faire installer deux têtes de lampadaire sur les poteaux numéros W206P et Z5H3M situés sur le chemin de la Gare.

Que la Municipalité fournisse les têtes de lampadaire à Hydro-Québec.

Adoptée

**8.2 RÉS 121.05.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR DES TRAVAUX DE DYNAMITAGE SUR DIVERS CHEMINS MUNICIPAUX**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la réalisation de travaux de dynamitage additionnels sur les chemins du Petit-Lac-Caribou et Panneton par Dynamitage Ritchie au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté dans la portion réservée aux infrastructures, poste budgétaire 02-320-00-459.

Adoptée

**8.3 RÉS. 122.05.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR DÉPENSE D'ÉMONDAGE**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à de l'émondage sur divers chemins de la Municipalité, soit les chemins St-Cyr, du Lac-Bélanger, de la Dame, de la Presqu'île, de la Rivière-Maskinongé et du Lac-Brochet;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser une dépense maximale de 65 000 \$ plus taxes applicables pour procéder à de l'émondage sur divers chemins de la Municipalité.

D'octroyer le contrat à Transport Yan Lévesque au taux horaire de 125 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté dans la portion réservée aux infrastructures, poste budgétaire 02-320-00-459.

Adoptée

**8.4 RÉS 123.05.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR MANDAT PLANS ET DEVIS POUR STABILISATION DES BERGES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater la firme Terraformex pour la réalisation de plans et devis pour la stabilisation des berges sur le terrain adjacent au bureau d'accueil touristique au coût de 12 500 \$ plus taxes applicables et pour la présentation de la demande du certificat





d'autorisation au ministère de l'Environnement au coût de 2 500 \$ plus taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté dans la portion réservée aux infrastructures.

Adoptée

**9.1 RÉS. 124.05.2020 MANDAT RELATIF À UNE AIDE TEMPORAIRE POUR LA GESTION ET LES OPÉRATIONS DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT le manque de personnel au service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner le mandat donné le 13 mai 2020 à la firme ZONAGE.COM pour apporter une aide temporaire au service de l'urbanisme jusqu'à ce que le personnel du service soit complet et que celui-ci ait repris tout le retard accumulé, le tout conformément à l'offre de service présentée le 8 mai 2020.

De nommer le représentant de la firme ZONAGE.COM, M. Sylvain Royer, à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, les installations septiques et à la correspondance de suivi, avis et constats d'infraction ainsi que le soutien au personnel.

Adoptée

**9.2 RÉS. 125.05.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES COÛTS RELIÉS À LA CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (projet de loi 132), adoptée et sanctionnée le 16 juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques au plus tard le 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides a autorisé le projet de partenariat pour la réalisation d'une cartographie détaillée des milieux humides dans le cadre du plan de gestion des milieux humides et hydriques requis par la Loi, par Canards Illimités Canada et que les coûts soient par la MRC et par les municipalités visées.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense reliée à la cartographie réalisée sur le territoire de la Municipalité de Labelle au coût de 4 597 \$ non taxable.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée



**10.1 RÉS. 126.05.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES RÉPARATIONS DE DEUX VÉHICULES DU SERVICE INCENDIE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de pneus pour le véhicule V-541 (poste de commandement) et la réparation de la suspension du véhicule V-841 (pinces de désincarcération) pour un montant total 3 732.24 \$ plus les taxes applicables.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté.

Adoptée

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-318 RELATIF AUX CHIENS ET AUX CHATS**

Le conseiller Michel Lefebvre donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2020-318 relatif aux chiens et aux chats et procède au dépôt du projet de règlement.

**14.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-273 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

Le conseiller Yvan Guindon donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2020-319 modifiant le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation et procède au dépôt du projet de règlement.

**15.1 RÉS. 127.05.2020 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés pour le mois d'avril 2020 au montant de trois cent vingt-six mille quatre cent quarante-et-un dollars et soixante-dix-sept cents (326 441,77 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée



16. **VARIA**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **RÉS. 128.05.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 44.

Adoptée

---

Robert Bergeron  
Maire

---

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Robert Bergeron  
Maire